

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Le soussigné donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **3 septembre 2024**, à 18 h 30, à la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil municipal doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée	Article du Règlement d'urbanisme numéro 350
<p>5805, rue Amédée-Lacroix Lot : 6 516 083 et 1355, avenue Roland-Salvail Lot : 6 516 084</p> <p>(district Douville)</p>	<p>Dans le cadre de projets de construction de deux immeubles locatifs de 12 logements chacun, permettant la réduction de la marge de recul avant minimale de 5 mètres à 3 mètres.</p>	<p>Grille de spécifications de la zone 2237-H-24</p>
<p>650-660, rue Girouard Est Lot : 6 376 486 et 6 396 188</p> <p>(district Bois-Joli)</p>	<p>Autoriser l'installation d'une enseigne directionnelle sur poteau sur la propriété du 650-660, rue Girouard Est (du côté de l'avenue Pratte) alors que les débarcadères annoncés sont situés sur une autre propriété, soit au 700, rue Girouard Est, ce qui est interdit par le règlement.</p>	<p>Article 14.3.10 e)</p>

550, rue du Sacré-Cœur Ouest Lots : 1 439 150 et 2 357 234 (district Sacré-Coeur)	Dans le cadre du projet d'agrandissement du bâtiment principal, autoriser l'augmentation de l'indice maximal d'occupation au sol de 20 % à 25%.	Grille des spécifications de la zone 4207-H-01
---	---	--

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à ces demandes de dérogations mineures lors de la séance du 3 septembre 2024.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 13 août 2024.



Me André Cordeau,
Greffier par intérim